

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 FÉVRIER 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 65

Votants : 75 (dont 10 procurations)

N°4 C/

OBJET :

POLITIQUES
CONTRACTUELLES

AVENANT 2 DU
CONTRAT DE
TERRITOIRE
2017-2020
AVEC LE
DÉPARTEMENT DE
L'ALLIER

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 20 FEV. 2020

Publiée ou notifiée

le : 20 FEV. 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET (à partir de la délibération n°6) - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – F. HUGUET - P. SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – M. GUYOT – A. CHAUPUIS - J. BLETTERY- M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN – C. MALHURET – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR – M. MARIEN - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

M. JS. LALOY à F. AGUILERA, Vice-Président,

Mmes et MM. N. RAY à J. ROIG - P. COLAS à J. TERRACOL – B. BAYLAUCQ à F. SENNEPIN - A. DAUPHIN à F. HUGUET – J. COGNET à MC. VALLAT – R. FEBVRE à A. CORNE - M. MONTIBERT à J. BLETTERY – E. GOULFERT à M. GUYOT - MC. STEYER à C. GRELET - Conseillers Communautaires.

Absent excusé : M. F. BOFFETY, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. W. PASZKUDZKI, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et considérant que le Département peut contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements, à leur demande,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu le projet d'agglomération de Vichy Communauté adopté par le conseil communautaire le 28 septembre 2017,

Vu la délibération de l'Assemblée Départementale en date du 13 décembre 2016 portant nouvelles modalités de contractualisation avec les intercommunalités de l'Allier pour la période 2017-2020 / adoption du contrat type,

Vu la délibération n°4C du Conseil Communautaire du 16 novembre 2017 donnant mandat au Président ou à son représentant pour signer le Contrat de Territoire avec le Conseil Départemental de l'Allier pour la période 2017-2020,

Vu la délibération n°5 du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019 approuvant l'avenant n°1 du Contrat de Territoire modifiant l'assiette des dépenses éligibles pour l'action « Axe Allier Rive Gauche »,

Considérant qu'il apparaît nécessaire de modifier la répartition de l'enveloppe du Contrat de Territoire ainsi que certaines actions définies,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver le projet d'avenant ci-annexé,
- D'autoriser M. le Président ou son représentant, à signer l'avenant n°2 du Contrat de Territoire avec le Conseil Départemental de l'Allier pour la période 2017-2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

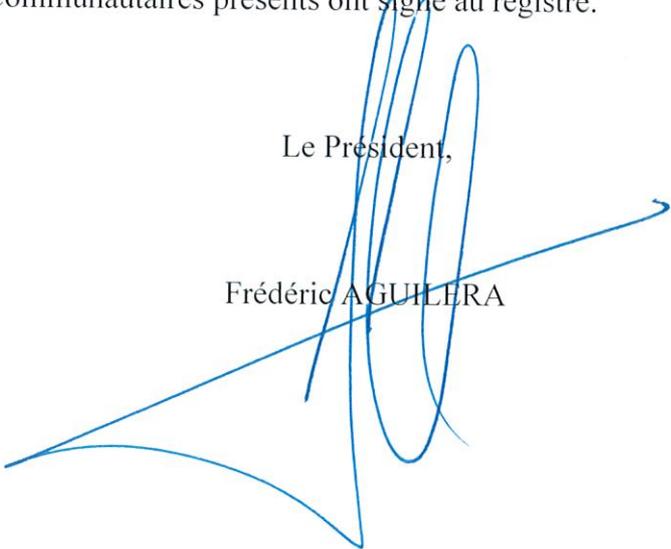
- Approuve ces propositions,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 13 février 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



CONTRAT DE TERRITOIRE

DEPARTEMENT DE L'ALLIER – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VICHY COMMUNAUTE

Période 2017 – 2020

AVENANT N°2

ENTRE :

- Le **Département de l'Allier**, représenté par son Président, Monsieur Claude RIBOULET, habilité par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 24 février 2020,

ET :

- La **Communauté d'agglomération** de Vichy Communauté, représentée par son Président, Monsieur Frédéric AGUILERA, habilité par délibération du Conseil communautaire du 13 février 2020,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 13 décembre 2016 portant création du dispositif de soutien aux projets des intercommunalités de l'Allier – modalités de contractualisation pour la période 2017/2020,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 20 juin 2017 portant contrat des territoires et du Département de l'Allier 2015–2017 et contrat de territoire 2017–2020 : évolutions des dispositifs

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 12 décembre 2017 portant contrat de territoire 2017/2020 : premières contractualisations et prorogation de la date limite de conclusion au 31 mai 2018 – Situation des contrats de territoires et Département de l'Allier (CTDA) pour la période 2105/2017,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 23 septembre 2019 portant contrat de territoire 2017–2020 – Communauté d'agglomération Vichy Communauté : avenant n°1 et engagement de l'action « Axe Allier Rive Gauche »,

Vu le contrat de territoire 2017/2020 de la Communauté d'agglomération de Vichy Communauté,

Vu la demande de la Communauté d'agglomération de Vichy Communauté,

il est convenu entre les signataires ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Trois actions sont retirées du contrat :

- « Développement du stade équestre du Sichon » pour laquelle une subvention départementale de 170 000 € était prévue,
- « Développement des pôles touristiques Nord et Sud agglomération » pour laquelle une subvention départementale de 200 000 € était prévue,
- « Réalisation d'un équipement structurant en cœur de bourg » pour laquelle une subvention départementale de 100 000 € était prévue.

ARTICLE 2 :

Deux nouvelles actions sont inscrites au contrat :

- « Restructuration du centre de vacances et de loisirs du Domaine de la Roche », portée par l'AVERPHAM, avec un coût estimé à 891 400 € pour une subvention départementale de 226 950 € (soit 25,46 % du coût total de l'opération)
- « Amélioration des installations vidéo et audio de l'hippodrome », portée par la société des courses de Vichy, avec un coût estimé à 505 000 € pour une subvention départementale de 170 000 € (soit 33,66 % du coût total de l'opération)

Les fiches actions correspondantes sont annexées.

ARTICLE 3 :

La subvention affectée à l'action « Plateau d'économie sportive – Phase 1 » d'un montant total de dépenses estimé à 4 100 000 euros est portée à 400 000 euros (+ 100 000 euros).

ARTICLE 4 :

Le tableau récapitulatif des actions financées par le Département dans le cadre du contrat de territoire 2017/2020 de Vichy Communauté, pour un montant de subvention global de 5 013 000 euros, s'établit désormais comme suit :

CONTRAT DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – VICHY COMMUNAUTE

SYNTHESE DU PLAN D'ACTION

Actions	Coût H.T	Département	Interco	Région	Communes	Etat	Europe	Autres
Plateau d'économie sportive – Phase 1	4 100 000 €	400 000 €	- €	- €	2 896 000 €	804 000 €	- €	- €
Piste de trot hippodrome Vichy	1 129 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	- €	- €	- €	529 000 €
Axe Allier Rive Gauche – Boucle des Isles	4 687 142 €	1 743 000 €	2 180 409 €	350 000 €	- €	213 733 €	200 000 €	- €
Voie régionale Axe Allier	1 000 000 €	100 000 €	600 000 €	- €	- €	- €	- €	300 000 €
Construction d'un dépôt de bus	2 350 000 €	673 050 €	1 350 000 €	- €	- €	300 000 €	- €	- €
Boulevard urbain – 3ème tranche	1 000 000 €	100 000 €	900 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
Construction d'une nouvelle école de musique intercommunale	5 030 000 €	1 100 000 €	1 030 000 €	- €	900 000 €	500 000 €	1 500 000 €	- €
CAVILAM	2 700 000 €	300 000 €	300 000 €	- €	- €	- €	- €	2 100 000 €
Restructuration du centre de vacances et de loisirs du Domaine de la Roche	891 400 €	226 950 €	- €	- €	- €	- €	- €	664 450 €
Amélioration des installations vidéo et audio de	505 000 €	170 000 €	- €	- €	82 500 €	- €	- €	252 500 €

l'hippodrome								
Total	23 392 542 €	5 013 000 €	6 560 409 €	550 000 €	3 878 500 €	1 817 733 €	1 700 000 €	3 845 950 €

ARTICLE 5 :

Conformément aux modalités du contrat initial, l'engagement des actions doit s'effectuer avant le 31 décembre 2020.

ARTICLE 6 :

Les articles non modifiés du contrat restent applicables.

Fait à Moulins,

Le

Claude RIBOULET
Président du Conseil départemental
Canton de Commeny

Frédéric AGUILERA
Président de la Communauté d'Agglomération
Vichy Communauté

Intercommunalité:	Vichy Communauté		
Investissement ou fonctionnement:	investissement		
IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION	LOCALISATION		
Plateau d'économie sportive – Phase 1	BELLERIVE–SUR–ALLIER		
DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION	MAÎTRISE D'OUVRAGE		
Réhabilitation du centre omnisport selon différents axes : phase 1 – terrain de grand jeux Mise en place d'un grand programme de rénovation des parcs et des installations du Centre Omnisport en lien avec le projet de transformation de la rive gauche du lac d'Allier. L'objectif est de moderniser les équipements existants du Centre Omnisport afin développer l'attractivité et la notoriété sportive de Vichy Communauté. Cette réhabilitation profitera également au milieu sportif local et au développement du sport pour tous.	Vichy Communauté		
	PARTENARIAT		
	Conseil Départemental – Région – Etat – Bellerive – Vichy		
OBJECTIFS	CALENDRIER DE RÉALISATION		
Enjeu sportif	2020–2021		
INTERÊT INTERCOMMUNAL ou SUPRA–COMMUNAL	BUDGET PRÉVISIONNEL		
	4 100 000,00 €		
ENJEU DEPARTEMENTAL	PIECES A FOURNIR		
CRITÈRES D'ÉVALUATION	PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT		
	Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...)	- €	0,00%
	État (DETR, FSIL, CPER,...)	804 000,00 €	19,61%
	Région Auvergne–Rhône–Alpes		0,00%
	Département Allier	400 000,00 €	9,76%
	Bellerive	200 000,00 €	4,88%
	Vichy	2 696 000,00 €	65,76%
	TOTAL	4 100 000,00 €	100,00%

Intercommunalité:	Vichy Communauté		
Investissement ou fonctionnement:	investissement		
IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION	LOCALISATION		
Restructuration du centre de vacances et de loisirs du Domaine de la Roche	MAYET DE MONTAGNE		
DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION	MAÎTRISE D'OUVRAGE		
Le projet est de créer un ensemble d'accueil pour tout type de public dans une démarche inclusive autant pour les vacances que pour les loisirs ou d'autre activité. L'objectif est de permettre un fonctionnement à l'année du centre de vacances et de loisirs en proposant 4 types d'activité (séjours de tous types, centre de loisirs adapté, formule gîte et location d'équipements pour des manifestations diverses)	L'APERPHAM		
	PARTENARIAT		
	Vichy Communauté		
OBJECTIFS	CALENDRIER DE RÉALISATION		
Enjeu touristique	Janvier à novembre 2020		
INTERÊT INTERCOMMUNAL ou SUPRA-COMMUNAL	BUDGET PRÉVISIONNEL		
	891 400,00 €		
ENJEU DEPARTEMENTAL	PIECES A FOURNIR		
CRITÈRES D'ÉVALUATION	PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT		
	Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...)		0,00%
	État (DETR, FSIL, CPER,...)		0,00%
	Région Auvergne-Rhône-Alpes		0,00%
	Département Allier	226 950,00 €	25,46%
	Autre(s): Communes		0,00%
	AVERPHAM	664 450,00 €	74,54%
	TOTAL	891 400,00 €	100,00%

Intercommunalité:	Vichy Communauté		
Investissement ou fonctionnement:	investissement		
IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION	LOCALISATION		
Modernisation des infrastructures audiovisuelles – Phase 1	VICHY		
DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION	MAÎTRISE D'OUVRAGE		
La première phase consiste à refaire totalement la régie en la passant en numérique HD. Cela passe par la rédaction d'un cahier des charges, en s'inspirant des préconisations faites par le Pôle Média. Il conviendra également de reprendre et de faire évoluer l'installation des caméras de départ pour le Trot. Le programme dit « hippodrome » devra être diffusé en HD et parallèlement, il y aura besoin de centraliser le son et l'image en un même endroit. Il est également prévu le remplacement de l'écran géant sur piste	Société des Courses		
	PARTENARIAT		
	Vichy Communauté		
OBJECTIFS	CALENDRIER DE RÉALISATION		
Enjeu touristique	Janvier – mai 2020		
INTERÊT INTERCOMMUNAL ou SUPRA-COMMUNAL	BUDGET PRÉVISIONNEL		
	505 000,00 €		
ENJEU DEPARTEMENTAL	PIECES A FOURNIR		
CRITÈRES D'ÉVALUATION	PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT		
	Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...)	- €	0,00%
	État (DETR, FSIL, CPER,...)	- €	0,00%
	Vichy Communauté	82 500,00 €	16,34%
	Département Allier	170 000,00 €	33,66%
	Fédération France Galop	151 500,00 €	30,00%
	Société des courses	101 000,00 €	20,00%
	TOTAL	505 000,00 €	100,00%

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 4C/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13/02/2020

Objet de l'acte : POLITIQUES CONTRACTUELLES - AVENANT 2 DU CONTRAT TERRITOIRE
2017-2020 AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ALLIER

.....
Date de décision: 13/02/2020

Date de réception de l'accusé 20/02/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13FEV2020_4C

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200213-13FEV2020_4C-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 4C.pdf (99_DE-003-200071363-20200213-13FEV2020_4C-DE-
1-1_1.pdf)